

Lettre de demande de transfert de fonds (à retourner à UNEP).

UNEP
12 rue Clapeyron
75008 PARIS

Transfert demandé dans le cadre du contrat Madelin institué par la loi du 11 février 1994

Coordinnées du client :

Civilité : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Né(e) le _____ à _____ Pays _____

Demande à la Société d'origine des fonds :

Nom de l'établissement gestionnaire :
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Fax : _____

De bien vouloir procéder, dans les plus brefs délais, au transfert du Contrat mentionné ci-dessous :

Numéro de contrat : _____ **Date d'effet fiscale d'origine :** _____
Cumul des versements nets de frais réalisés dans l'établissement d'origine : _____
Montant estimé du transfert : _____

Ce transfert doit s'effectuer uniquement par virement sur le compte bancaire suivant :

MADELIN BNP PARIBAS / Compte SwissLife Assurance et Patrimoine

Code banque : 30004 - Code guichet : 00819 - N°de compte : 00016140227 - Clé : 61

En vertu de ce qui précède, nous acceptons le transfert de fonds

Date :

Signature de l'adhérent :



Lettre de répartition du transfert de l'épargne.

Répartition du Transfert de l'épargne provenant d'un contrat Retraite sur-complémentaire de même type, Article 83 CGI, 154bis CGI « Loi Madelin »

Document à adresser à l'UNEP - 12 rue Clapeyron 75008 Paris

Je soussigné(e) Mme() Mlle() M() (Nom – Prénom) : _____

Date et lieu de naissance (Code postal, ville, pays) : _____

Adresse : _____

Demande que le versement ci-après, issu du transfert de mon épargne Retraite, soit investi comme suit :
Transfert entrant sur le contrat concernant l'Adhésion n° : _____

IMPERATIF RETRAITE MADELIN

Cotisation spécialement affectée au compte de retraite :

Montant estimé du transfert entrant : _____ € (dernier relevé de situation)

Frais sur transfert : _____ % inclus

Tableau des supports retenus pour la répartition du versement, selon les supports sélectionnés par l'Adhérent désigné ci-dessus, dont la liste est annexée au contrat*. Le montant minimum investi sur chaque Unité de Compte ne peut être inférieur à 75 euros (hors fonds « Euros »).

Nom du support	Code ISIN	Répartition en %
Fonds à profil de gestion		
Sécurité	Fonds « Euros »	
Prudent	SLF (L) Portfolio Prudent EUR R Cap	LU0367327417
Equilibré	SLF (L) Portfolio Harmony EUR R Cap	LU0367332680
Dynamique	SLF (L) Portfolio Vitality EUR R Cap	LU0367334975
Offensif	SLF (L) Equity Global High Dividend	LU0462862359
Autres fonds		

* Pour tout versement sur les SCPI IMMORENTE et EFIMMO, se référer à l'annexe SCPI.

(Sans aucune indication de votre part, le transfert sera effectué sur les supports choisis lors de la souscription du dossier IRM)

Nous vous remercions de joindre à la présente : la demande de transfert de la provision mathématique, gérée par l'ancien organisme assureur, signée par l'Adhérent ; et la correspondance la plus récente de cet organisme indiquant la valeur de l'épargne en compte au jour de la mise en réduction du contrat faisant l'objet du transfert, à défaut joindre le dernier avis de situation du compte ou attestation fiscale reçu par l'Adhérent.

Fait à _____

Le _____

Signature de l'adhérent :

Interlocuteur commercial :

Code : _____

Nom : _____

Signature Interlocuteur :

Check List des Transferts entrant Madelin vers IRM

Pour être sûr de ne rien oublier...

Référez-vous aux modalités pratiques décrites ci-dessous :

N'hésitez pas à nous écrire :
middle-office@unep.asso.fr

Possibilité de Transferts entrants Madelin ?	
<u>OUI</u>	<u>NON</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un contrat Madelin vers un autre contrat Madelin ✓ d'un contrat Article 83 vers un contrat Madelin 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ d'un contrat PERP vers un contrat Madelin
ATTENTION :	
Les droits individuels relatifs à ces contrats ne sont transférables que lorsque l'adhérent n'est plus tenu d'y souscrire.	
Pièces à fournir ?	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Copie d'une pièce d'identité (en cours de validité), ■ Original du contrat transféré ou attestation sur l'honneur de perte, ■ Lettre de demande de transfert de fonds dûment complétée, datée et signée par l'adhérent (cf. modèle ci-joint), ■ Lettre de répartition du transfert de l'épargne provenant d'un contrat Retraite sur-complémentaire de même type, Article 83 CGI, 154bis CGI « Loi Madelin », dûment signée par l'adhérent et l'apporteur (cf.modèle ci-joint). 	
Quand faire la demande ?	
La demande de transfert doit être formulée après l'ouverture du contrat Madelin recevant le transfert par Swisslife (N° de contrat connu afin de faciliter le suivi)	
RIB dédié	
BNP PARIBAS / Compte Swisslife Assurance et Patrimoine Code banque : 30004 - Code guichet : 00819 - N°de compte : 00016140227 - Clé 61	
<u>Important : ce compte est exclusivement dédié aux transferts entrants Madelin et ne pourra, en aucun cas, recevoir tout autre mouvement de quelque nature que ce soit.</u>	